

ARRETE MODIFICATIF DAJI/2024/DS/N°098
Portant délégation de signature du Président
d'Aix-Marseille Université

à

Laurent COMMEIRAS, Jean-Marc THEMLIN,
Djamal HABET, Valéry MATARAZZO, Frédéric
RICHARD, Rémi ADJIMAN, Noël LAHELLEC,
Alain SANDOZ, Evelyne SALANÇON
Directeurs de Départements
UFR Sciences

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-11 et L.712-2,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil de composante de l'UFR Sciences, en sa séance du 30 mai 2022, portant élection de Madame Laurence MOURET à la direction de l'UFR Sciences à compter du 18 septembre 2022, pour un mandat de cinq (5) ans,
Vu l'arrêté DAJI/2022/DS/102 du 21 octobre 2022 portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université à Madame Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences,
Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil du Département Informatique et Interactions de la Faculté des Sciences en date du 2 avril 2021, portant sur l'élection du Directeur du Département Informatique et Interactions,
Vu l'extrait de délibération du Conseil du Département de Chimie, en date du 9 mars 2022, portant sur l'élection du Directeur du Département de Chimie de l'UFR Sciences,
Vu le compte-rendu du Conseil du Département de Mécanique de la Faculté des Sciences en date 7 décembre 2022, portant sur l'élection du Directeur du Département de Mécanique,
Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil de Département de Mathématiques, en date du 11 avril 2023, portant sur l'élection du Directeur du Département des Mathématiques,
Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil du Département Interactions Sciences et Sociétés (ISS), en date du 21 juillet 2023, portant sur l'élection du Directeur de Département de l'ISS,
Vu le procès-verbal du Conseil de Département de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES), en date du 8 février 2024, portant sur l'élection de la Directrice du Département de l'IRES,

Considérant les résultats de l'élection de la direction de l'IRES, en date du 7 février 2024,

Considérant qu'en conséquence, Madame Evelyne SALAÇON remplace Monsieur Olivier GUES à la Direction du département IRES,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Laurence MOURET, Doyenne de la Faculté des Sciences**, délégation de signature est consentie à :

- **Monsieur Laurent COMMEIRAS, Directeur du Département Chimie**
- **Monsieur Jean-Marc THEMLIN, Directeur du Département Physique**
- **Monsieur Djamal HABET, Directeur du Département Informatique et Interactions**
- **Monsieur Valéry MATARAZZO, Directeur du Département Biologie**
- **Monsieur Frédéric RICHARD, Directeur du Département Mathématiques**
- **Monsieur Rémi ADJIMAN, Directeur du Département SATIS**

- Monsieur Noël LAHELLEC, Directeur du Département Mécanique
- Monsieur Alain SANDOZ, Directeur du Département ISS
- Madame Evelyne SALANÇON, Directrice du Département IRES

aux fins de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution budgétaire des départements de l'UFR Sciences qu'ils administrent (dont notamment les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur les budgets correspondants).

Ils attestent du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté portant délégation de signature DAJI/2024/DS/n°068 du 2 février 2024.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR Sciences en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université (<https://daji.univ-amu.fr/>).

Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 février 2024

Le délégué


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le :

19 FEV. 2024

Transmis au Recteur le :

19 FEV. 2024